

### **Informations mensuelles aux producteurs-trices sur les décisions de l'Interprofession du lait (08-2023)**

Le comité de l'IP Lait a maintenu le **prix indicatif A** à 81.0 ct./kg de lait de centrale pour le dernier trimestre de l'année (**T4/2023**). Comme chacun le sait, sur le marché du lait suisse, les prix pour le mois suivant sont communiqués jusqu'au 20 du mois en cours. En fixant le prix indicatif A, le comité a établi une valeur de référence importante et a ainsi donné un signe de stabilité.

Sur un marché où les prix ont baissé au cours des trois derniers mois (avril-juin), le calcul a donné une valeur de 79.65 ct./kg. Étant donné qu'une adaptation du prix indicatif n'a normalement lieu que si le prix indicatif calculé et le prix actuellement en vigueur présentent un écart de plus de 1.50 ct./kg, la décision à prendre était évidente, même si la limite était très proche (+0,15 ct.).

Dans l'ensemble, cette valeur (calculs de l'Office fédéral de l'agriculture) découle d'une part du fait que les prix internationaux étaient légèrement plus élevés que durant la période précédente et, d'autre part, du fait que les prix en Suisse ont subi une légère pression (actions). Toutefois, les chiffres montrent également que pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2024, tout est ouvert au niveau des bases de calcul (juillet-septembre) pour la séance de novembre 2023.

La **cotisation au fonds de l'IP Lait** reste également constante à 4,5 ct./kg de lait de centrale non transformé en fromage pour le dernier trimestre de l'année 2023.

Le comité de l'IP Lait réaffirme également ses décisions antérieures concernant la mise en œuvre du **Tapis vert**. Les efforts de ces derniers mois portent leurs fruits. Au 30 juin 2023, le Tapis vert est appliqué pour:

- 90 % du lait de centrale (+0 %) et
- 51 % du lait produit sans ensilage (+9 %),
- soit pour 76 % de l'ensemble du lait suisse.

Il y a trois mois, le chiffre du lait produit sans ensilage s'élevait à 42 % seulement. Il est important que d'ici la fin de l'année (2023), tous les producteurs-trices de lait restants s'inscrivent sur [www.bdlait.ch](http://www.bdlait.ch) (TSM) et rejoignent le Tapis vert. Avec les mesures de compensation décidées par le comité de l'IP Lait et confirmées par l'assemblée des délégués, il existe en principe une solution pour que tous les producteurs-trices de lait restants puissent y participer. L'inscription est aussi importante pour les fromageries; en effet, la crème issue des fromageries et destinée à la production de beurre devra également satisfaire aux exigences du standard sectoriel pour le lait durable suisse à partir de 2024.

\* \* \*